

## ZEISS fait l'acquisition à parts majoritaires du fournisseur de solutions par rayons-X BOSELLO HIGH TECHNOLOGY pour renforcer sa division Recherche & Qualité Technologique.



*De gauche à droite : Fabio BOSELLO, Président de BOSELLO HIGH TECHNOLOGY, Aldo BOSELLO, fondateur et Antonella BOSELLO.*

ZEISS (Allemagne) et BOSELLO HIGH TECHNOLOGY (Italie) ont annoncé conjointement le 19 décembre 2017 que le groupe ZEISS fait l'acquisition de la majorité des parts du fournisseur de solutions industrielles par rayons X.

Pour ZEISS, les solutions sur mesure de BOSELLO sont un nouveau pas en avant vers l'objectif de devenir un fournisseur unique de technologies d'inspection et de mesures non destructives. Le but commun est de renforcer le contrôle par tomographie dans la chaîne de production, une technologie qui accroît le niveau de qualité d'inspection de pièces. Le focus client débutera par l'industrie automobile.

Le Dr Jochen Peter, membre désigné du comité exécutif de Carl Zeiss AG, et directeur de la division Métrologie Industrielle : « nous sommes ravis d'accueillir cette entreprise de haute réputation ainsi que ses équipes, managers et salariés, au sein du groupe ZEISS. Ensemble, au travers du développement continu de l'ensemble du portfolio, nous visons à nous concentrer encore plus sur la satisfaction future des besoins spécifiques de chaque client. »

Fabio BOSELLO, Président de BOSELLO, ajoute : « avec cette nouvelle étape, nous sauvegardons le développement à long terme de notre compagnie et de nos clients actuels. Ensemble avec nos nouveaux collègues, nous sommes impatients de gagner de nouveaux clients et de s'ouvrir à de nouveaux marchés, tout en améliorant davantage nos produits déjà existants ».

A terme, les employés de BOSELLO localisés à Milan (Italie) feront partie du réseau ZEISS Rayons-X et joueront un rôle majeur dans la progression de l'entreprise. Pour ZEISS, c'est une évolution clé dans la stratégie globale « Inspection & mesure non destructive ».

Sujet à l'approbation des autorités de la concurrence, cet accord devrait prendre effet début janvier. Les deux partenaires se sont entendus sur le fait de ne pas dévoiler le prix d'achat ou la répartition des parts.

